

cotisation, pendant les années où il gagne sa vie, une certaine proportion de son revenu annuel et d'avoir, en conséquence, le droit, lorsque vient le moment de la retraite, de toucher une pension qui suffit à ses besoins. Pareil programme s'appliquerait aux veuves et aux femmes non mariées de 60 à 64 ans, que ne vise aucun plan fédéral à l'heure actuelle. Il permettrait aussi plus de variété et de souplesse quant à l'âge auquel on souhaite prendre sa retraite. En effet, la capacité de chacun est très différente. A cause de sa santé, ou pour d'autres raisons, une personne peut trouver nécessaire ou souhaitable de prendre sa retraite plus tôt qu'une autre. Il nous faut un programme complet qui soit assez souple pour répondre aux besoins des particuliers, en éliminant l'aspect charité afin de ne pas blesser leur amour-propre. Les gens, grâce aux cotisations versées pendant leurs années de travail, doivent pouvoir réclamer de plein droit une pension satisfaisante.

Nous aurions préféré que le gouvernement présente un programme de ce genre plutôt que les modifications dont nous sommes saisis. À notre avis, le gouvernement temporise. Il y a des années qu'il est en possession du rapport Clark, il a promis de mettre en œuvre un programme analogue, au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958, et il n'en a pas encore élaboré un. Les mesures qu'on nous présente ne sont que d'autres expédients, d'autres mesures de fortune. Elles ne répondent pas à l'ensemble des besoins, laissent des vides incomblés et ne réfutent pas les objections qu'on a soulevées par le passé, celle-ci, par exemple: que les gens de 65 à 70 ans ont trop d'amour-propre pour présenter une requête relative à l'assistance-vieillesse.

Monsieur l'Orateur, il me semble que les fonctionnaires du gouvernement fédéral commettent une intrusion dans les droits privés lorsqu'ils examinent les biens et les propriétés d'une personne aussi minutieusement que la loi sur l'assistance-vieillesse les y oblige. Il faut procéder à une enquête très approfondie, afin de se prémunir contre toute possibilité d'abus. Cependant, certains Canadiens préféreraient se passer d'assistance-vieillesse plutôt que de souffrir qu'on empiète sur leur vie privée. Je comprends cela. Cela crée immédiatement une anomalie, car certaines gens obtiennent de l'assistance, alors que d'autres, qui y auraient également droit, n'en obtiennent pas. Ce sont deux catégories de contribuables qui sont traitées différemment aux termes de la loi, tout simplement parce qu'ils appartiennent à deux catégories différentes. Le régime contributif de pension qu'il faut

instaurer éliminera ces questions de mentalité individuelle et assurera, de plein droit, une pension fondée sur les revenus réalisés et les cotisations versées par chacun pendant ses années de travail.

Si l'on peut y arriver, cela réduira les anomalies actuelles. Cela éliminera la nécessité de procéder à des enquêtes sur la vie privée des citoyens. Cela éliminera une situation selon laquelle, aux termes de la loi sur les pensions de vieillesse, millionnaires et miséreux touchent le même montant, montant tout à fait insuffisant pour un secteur de la population et tout à fait inutile pour un autre secteur. A mon avis, un tel programme serait extrêmement avantageux au transfert des pensions et à la véritable sécurité des Canadiens, une fois qu'ils auraient atteint l'âge de la retraite.

Cependant, monsieur l'Orateur, ce genre de programme n'a pas été proposé. D'après ce qu'a dit le gouvernement, il ne semble pas qu'il soit possible de le proposer avant les élections générales. Nous n'avons aucune assurance qu'un tel programme sera présenté même si le gouvernement est réélu, ce qui est douteux. D'ici là, force nous est d'appuyer cette mesure, tout insuffisante qu'elle soit, qui améliore la loi actuelle.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Je me réjouis du cas qu'on fait ici de l'assistance-vieillesse; cela montre que j'ai eu raison de formuler certaines demandes lors d'un débat antérieur sur les invalides. A tous égards, l'assistance-vieillesse est une mesure de bien-être social. L'augmentation que le gouvernement propose ici est appréciable, et on doit en féliciter le gouvernement. Grâce à cette augmentation, ceux qui ne peuvent travailler disposeront d'un peu plus d'argent pour faire face à leur épreuve.

Le préopinant a dit que ces allocations ne remplacent pas le travail. Je partage son avis. Cela ne fait aucun doute. Cependant, nous en sommes au point où chacun reconnaît qu'il nous faut élaborer un programme national de pension contributive et transférable qui tiendra compte de notre évolution sociale. Les vieillards qui, il n'y a pas si longtemps, dépendaient uniquement de leurs familles dépendent maintenant de l'État. En raison de l'évolution technocratique, nombre de nos vieillards n'ont d'autre choix que de compter sur l'aide de l'État.

Les Canadiens n'ont plus la même mentalité que leurs grands-parents, à l'époque desquels il était normal d'exiger que les fils et les filles assurent le bien-être de leurs vieux parents. On admet maintenant qu'il est opportun de verser une pension à tous les vieillards du pays. La chose n'est plus considérée